7 décembre 2004 **04.401**

Question François Bonnet

Du silence des truites et du bruit des hélicoptères

La fréquentation des côtes du Doubs par des hélicoptères de tourisme non basés à l'aéroport des Eplatures tend à augmenter et nuit considérablement au calme que ces lieux méritent et que les promeneurs et pêcheurs apprécient depuis fort longtemps.

Si l'on peut tout à fait admettre que des transports de matériel aient lieu pour des tâches ponctuelles (travaux au barrage du Châtelot, voire débardage) ou pour la surveillance des frontières, il convient à notre avis de lutter contre la pratique de l'hélicoptère de tourisme (vols à très basse altitude, atterrissages).

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

– s'il est au courant de ces pratiques et de leur développement;
– s'il est en mesure de les limiter ou interdire;
– ce qu'il envisage concrètement d'entreprendre pour conserver aux côtes du Doubs leur rôle de zone naturelle calme?